

# ARRETE

## FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE « MUSIQUE », DISCIPLINE « TROMBONE », AU TITRE DE L'ANNEE 2022

N/Réf. : LM

Le Président du Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu le code général de la fonction publique (Livre III, Titre II, Chapitre V),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2e classe,

Vu l'arrêté n° 21-220 du 22 juillet 2021 portant ouverture pour l'année 2022 d'un concours externe sur titre avec épreuves, d'un concours interne et d'un 3ème concours sur épreuves d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe (spécialité musique ; discipline trombone),

Vu l'arrêté n° 21-328 du 30 décembre 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté d'ouverture du 22 juillet 2021 et fixant la composition du jury,

Vu l'arrêté n° 22-72 du 3 février 2022, de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, complémentaire à l'arrêté n° 21-220 portant organisation au titre de l'année 2022 des concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe, spécialité « musique », discipline « trombone »,

Vu l'arrêté n°22-217 du 28 avril 2022 arrêtant la liste des candidats admis aux concours susvisés,

Vu le procès-verbal de la réunion du Jury en date du 21 avril 2022, arrêtant la liste des candidats déclarés admis aux concours susvisés,

Vu le recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

## **ARRETE,**

### **Article 1er :**

La liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, est établie au 18 mai 2022 par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté. Elle comprend les lauréats du concours organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2022.

### **Article 2 :**

L'inscription sur la liste d'aptitude prendra effet à la date de visa de la Préfecture d'Indre-et-Loire. La liste d'aptitude est d'une validité nationale de deux ans, renouvelable deux fois, à condition que le lauréat demande, par écrit, à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

### **Article 3 :**

Le Président du CDG de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :

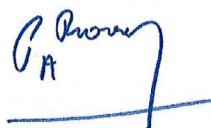
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

### **Article 4:**

Monsieur le Directeur Général du CDG de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du CDG d'Indre-et-Loire, des différents Centres de Gestion coorganisateur, de la Délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du ressort du CDG d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du CDG d'Indre-et-Loire.

Tours, le 18 mai 2022

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
Le 4<sup>ème</sup> Vice-Président,**



**Pierre-Alain ROIRON**

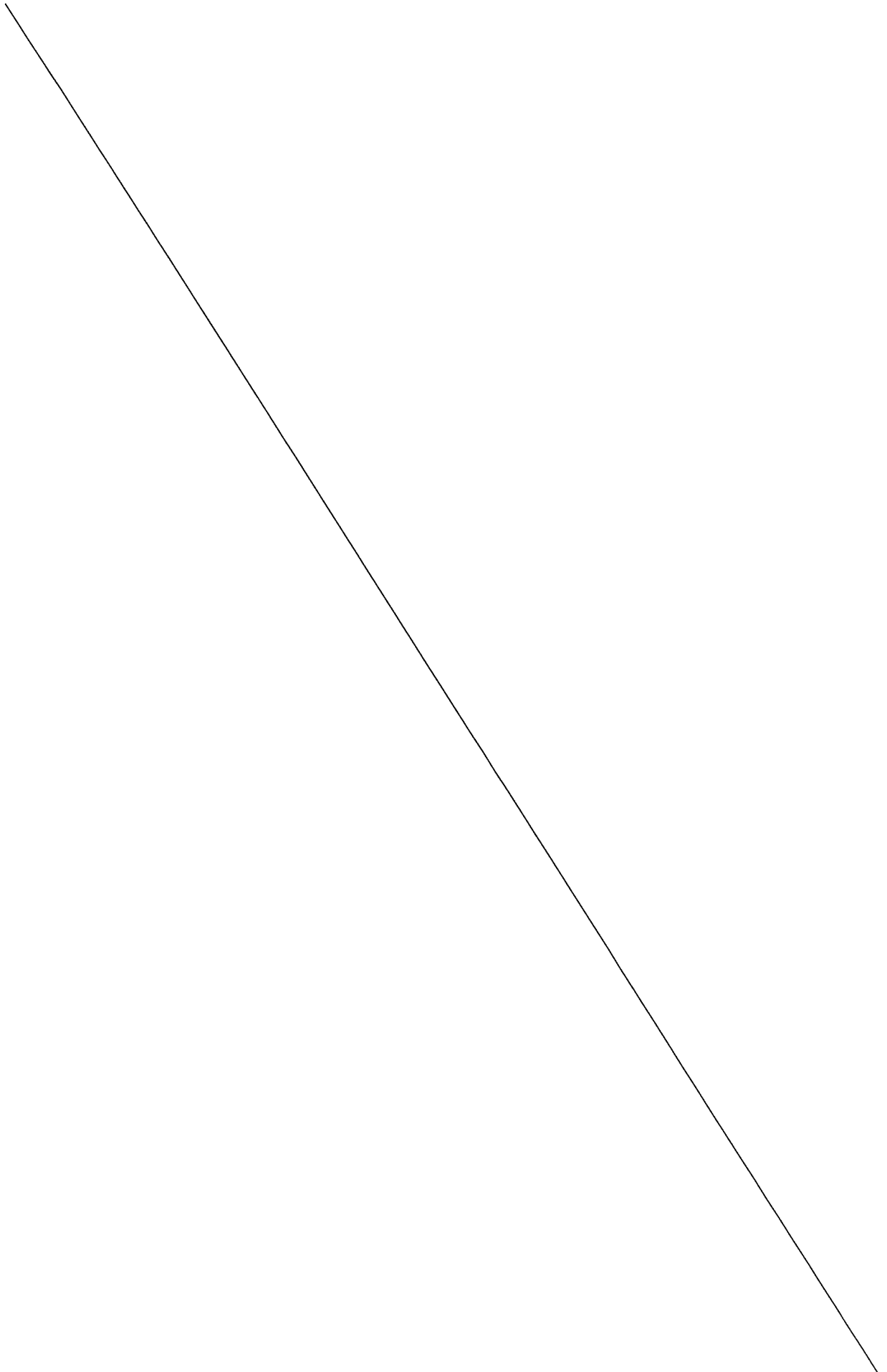


**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE  
D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

*Liste d'aptitude établie au 18 mai 2022*

<b>Nom du candidat</b>	<b>Prénom du candidat</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Discipline</b>
<b>AUGENDRE</b>	Damien	Musique	Trombone
<b>BOYER</b>	Patrick	Musique	Trombone
<b>CIVANO</b>	Valerio	Musique	Trombone
<b>COUTRIS</b>	Benoît	Musique	Trombone
<b>CREBASSA</b>	Mathieu	Musique	Trombone
<b>CURUTCHET</b>	Sébastien	Musique	Trombone
<b>DUCHEMIN</b>	Pierre-Emmanuel	Musique	Trombone
<b>EPARVIER</b>	Franck	Musique	Trombone
<b>HERVIER</b>	Florent	Musique	Trombone
<b>LAIR</b>	Laurent	Musique	Trombone
<b>LAPIERRE</b>	Louis	Musique	Trombone
<b>MAUREAU</b>	Erwan	Musique	Trombone
<b>PROYE</b>	Geoffray	Musique	Trombone
<b>PUNTUNET</b>	David	Musique	Trombone
<b>QUENON</b>	François	Musique	Trombone
<b>STEINMAN</b>	Michael	Musique	Trombone
<b>VUADENS</b>	Benjamin	Musique	Trombone
<b>ZEROUROU</b>	Florian	Musique	Trombone

Liste arrêtée à 18 candidats



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE "MUSIQUE", DISCIPLINE "TROMBONE", AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Date de transmission de l'acte : 18/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 18/05/2022

Numéro de l'acte : 22-232 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20220518-22-232-AR

Date de décision : 18/05/2022

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.2. Autres domaines de compétences des départements

